

DEPARTEMENT
DU RHONE

DE LA COMMUNE D'YZERON

Séance du 05 Juin 2026

NOMBRE DE MEMBRES		
AFFERENTS AU CONSEIL MUNICIPAL 15	EN EXERCICE 15	QUI ONT PRIS PART A LA DELIBERATION 15

DATE DE LA CONVOCATION : 1 ^{er} Juin 2026

L'an deux mil vingt- six et le cinq juin, à 18h00, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en Mairie, sous la présidence de Madame NELIAS Agnès, Maire.

Etaient présents : Agnès NELIAS - Christian BAZIN - Stéphanie LHOPITAL - Christophe CHARLOT - Joëlle PEYNAUD - Gaëtane THIEFFRY - Victoire DENIZET - Yoann MILLES - Sébastien BARBIER - Adrien GERSTER - Marilyne DUMORTIER - Charlotte DECAMBRON - Anne-Sophie BORIE - Aurélien MONIER - Guillaume ANTONIALI

Était absent : néant

Secrétaire de séance : Gaëtane THIEFFRY

D/2026-069

Objet de la délibération : Tarifs appliqués au service périscolaire - année scolaire 2026-2027

Madame la Maire présente la proposition de tarifs à fixer pour le service périscolaire, à partir de la rentrée 2026. La tarification est désormais calculée sur la base des tranches horaires (demi heure ou quart d'heure). Une augmentation de 1 % est proposée sur les tarifs périscolaires et les activités extra-scolaires, dont le règlement intérieur fixe notamment les horaires d'ouverture ainsi que les modalités de fonctionnement de l'établissement.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 15 voix POUR, 0 voix CONTRE, 0 ABSTENTION,

DECIDE que la facturation du service périscolaire sera fixée comme suit pour l'année scolaire 2026-2027 :

Le temps du matin : facturation à la demi-heure entamée	
Annulation de dernière minute pour un temps compris entre : -7h00 et 8h30 -7h00 et 8h00	-1h30 facturées * -1h00 facturées*
Le temps de l'après-midi : facturation à la demi-heure entamée ou au quart d'heure en fonction des temps de l'accueil	
Goûter fourni	0.60 cts*
Annulation de dernière minute pour un temps compris entre : -16h15 et 19h00 -16h45 et 19h00	-2h45 facturée* + gouter* - 2h15 facturées* + goûter*
Inscription de dernière minute après 7h00 pour le périscolaire du matin et/ou du soir	Facturation à l'unité* + 2 euros*

*par enfant

DIT que les tarifs sont fixés ainsi pour l'année 2026-2027 :

Activités périscolaires classiques :

Tarifs	A	B	C	D
Quotient familial (en €)	0/700	701/1200	1201/1600	1601 et +
Nbre d'enfants usagers /famille	Prix à la demi-heure entamée, en €			
1	0.65	0.70	0.80	0.94
2	0.63	0.68	0.76	0.90
3 et plus	0.60	0.65	0.73	0.88

Activités périscolaires à thème (obligation de présence de 16h15 à 17h00 ou de 17h15 à 18h00)

Tarifs	A	B	C	D
Quotient familial (en €)	0/700	701/1200	1201/1600	1601 et +
Nbre d'enfants usagers /famille	Prix au trimestre, en €			
1	33.84	34.85	35.86	36.87
2	32.83	33.84	34.85	35.86
3 et plus	31.82	32.83	33.84	34.85

RAPPELLE que les retards seront facturés comme suit pour l'année 2026-2027 :

Départ entre 19h00 et 19h15	Facturation doublée* + 10 euros* par retard
Départ après 19h15	Facturation doublée* + 20 euros* par retard

PRECISE que sont demandés des règlements par virements bancaires, prélèvements automatiques, ou règlement via le Portail Familles.

CHARGE Madame la Maire de l'exécution de la présente décision.

AUTORISE Madame la Maire à la signature de tous documents afférents.

Fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus



Gaëtane THIEFFRY Secrétaire		Agnès NELIAS Madame la Maire	
--------------------------------	---	---------------------------------	---

Acte rendu exécutoire

Après dépôt en Préfecture le : 15 JUIN 2026

Publication ou notification du : 15 JUIN 2026

Publication site internet le : 15 JUIN 2026

Affichage de la liste des délibérations le : 12 JUIN 2026